

Declaration de Linz

Révision en cours de la politique culturelle et médiatique

Pour la première fois les initiatives politico-culturelles telles que la plate-forme virtuelle autrichienne (Virtuelle Plattform Österreich), l'association des radios indépendantes d'Autriche (Verband freier Radios Österreich), l'Union des journaux et magazines alternatifs (Vereinigung alternativer Zeitungen und Zeitschriften), ainsi que la plate-forme culturelle de Haute-Autriche (Kulturplattform Oberösterreich) et la communauté d'intérêts pour la culture autrichienne (IG Kultur Österreich), se sont mis d'accord sur leurs tâches communes lors d'une conférence .

Cette conférence signifie le début d'une coopération et d'une discussion qui vont être poursuivies à l'avenir.

La déclaration de Linz est tournée vers la politique en guise de directive d'action.

La politique pour les médias est une politique démocratique

Les initiatives culturelles et médiatiques autrichiennes fabriquent des lieux publics dans les-quels les libertés d'opinion et les créativité artistiques des citoyens et citoyennes peuvent se réaliser.

Elles forment dans leur ensemble un secteur tertiaire original parallèle au marché et à l'Etat. Leurs marques distinctives sont l'utilisation publique, l'autodétermination, l'autoorganisation et l'assimilation de larges compétences.

Ce secteur tertiaire contribue à l'intégration et à l'innovation au sein de la société grâce à une critique , à une information et à une créativité rendues possible au delà de tout main-stream national ou économique.

Cette contribution n'est guère apportée, ou de façon très insuffisante, par les instruments législatifs publics ou commerciaux.

Cette ébauche d'une société civile appelle par conséquent la politique à un commerce de régularisation. Plus particulièrement lors de la réalisation de l'évolution de la culture et des médias, il faut faire abstraction des valeurs indicatives de base d'une concurrence âpre au gain et requérir une nouvelle orientation.

La politique pour les médias est une politique culturelle

On entend par le mot médias des instruments culturels, remplissant une fonction aussi porteuse que la législation , avec son pouvoir exécutif et son pouvoir judiciaire. Sa valeur est à déterminer indépendamment d'une logique de profit. L'Etat porte ici la responsabilité quant à la création des limites législatives et financières.

Le but est une société d'information pluraliste ayant un ancrage local, une liberté d'expression sans limites et des contenus artistiques et créatifs au sein de médias non commerciaux.

La politique pour les média est une politique de réalisation

La mise en œuvre de guides et de lignes directrices est nécessaire. Ces derniers sont à réviser régulièrement. Dans la parole juridique, la liberté d'exprimer et de former son opinion est décrite comme une tâche publique seulement possible dans le cadre d'un ordre national démocratique et libéral. Ces avantages du droit constitutionnel (Art.13 StGG, Art.10 EMRK) exigent que la mise en sûreté de la liberté d'information et d'opinion ne soit pas cédées aux mécanismes du marché. La réalisation politique a entre autre pris des mesures pour encourager les média non-commerciaux.

La politique pour les média est de rendre la diversité possible

Dans le domaine des média imprimés un changement de base de la politique d'encouragement est inaliénable. Il ne s'agit pas d'améliorer l'édition mais d'encourager la réalisation rédactionnelle. Une différenciation avec d'un côté les journaux quotidiens et hebdomadaires et de l'autre les revues n'est pas formellement justifiée. C'est justement la diversité des revues qui vivifie l'évolution de la culture et des média alors que les journaux quotidiens et hebdomadaires ne peuvent pas jouer ce rôle.

Les radios libres renoncent à l'enregistrement de publicités en faveur de structures de programme ouvertes et offrent des possibilités d'articulation au-delà de toute pression due au pourcentage d'audience et à sa forme. En ce sens, les radios indépendantes doivent être créées dans le contexte juridique. En avançant alors lentement avec des écrits à l'appui, des fonds d'accès publics doivent être disposés afin d'assurer dans le temps l'avancement de la construction et de l'entreprise. Il faut prendre en compte les évolutions dans le domaine de l'art médiatique et de la culture de réseau - et en plus encourager les contenus ciblés.

La communication en réseau, l'interaction créative, c'est à dire l'échange actif de contenus culturels présument d'une fourchette suffisante pour un cultural Backbone commun, ainsi que pour un accès illimité aux réseaux digitaux. Les plate-formes de production sont à établir de façon décentralisée.

La politique pour les média est une politique de formation

Afin de garantir dans le temps le caractère public d'une société civile au sein d'un paysage médiatique pluraliste, il est nécessaire de pouvoir transmettre les connaissances et les compétences culturelles. Une participation vaste et active à la société d'information exige des accès libres aux lieux d'apprentissage et d'entraînement de la production médiatique. La mise en exploitation de champs d'action médiatiques doit permettre, pas à pas, le regroupement de l'art, de la culture, des média, de la science et de la recherche.

La politique pour les média est une politique de position

Les initiatives culturelles et médiatiques contribuent essentiellement à renforcer la manipulation active et créative des média.

La détermination politique doit se répercuter à travers des compétences claires dans l'Administration et la Politique. Ces requêtes sont à transposer à un niveau national mais aussi à un niveau international.